

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017

Titulaires présents		Excusés
ALZURI Emmanuel (à partir du rapport n°12)	JUHEL Laurent	CARPENTIER Vincent
BAUDRY Paul	KEHRIG COTTENÇON Chantal	MOTSCH Nathalie
BISAUTA Martine	LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à partir du rapport n°12)	
CARASCO Olivier	LESPADE Jean-Marc	
DARRIBEROUGE Louis	NARBAIS-JAUREGUY Eric	
ETCHEGARAY Jean-Pierre	NOUSBAUM Pierre-Marie	
ETCHEGARAY Jean-René (à partir du rapport n°5)	OLIVE Claude	
FOURNIER Jean-Louis	SALDUCCI Jean-Paul	
GONZALES Christian	SOROSTE Michel	
HACALA Germaine	VEUNAC Jacques (à partir du rapport n°6)	
HIRIART-URRUTY Argitxu	VEUNAC Michel	
HOURCADE Robert		
Titulaires excusés	Suppléants désignés	
BONNAMY Eric	ORTIZ Laurent	
CHARRON Martine	DAMESTOY Roland	
ETCHEMENDY René (démissionnaire)	CACHENAUT Bernard	
IBARLUCIA Michel	FOURQUET Guillaume	
LASSERRE-DAVID Florence	GOURGUES Jean-Paul	
PONS Yves	DIBON Pierre	

Procurations de titulaires excusés à des titulaires

Titulaires excusés	Titulaires désignés
DAGORRET Francis	CARASCO Olivier
MENDIBURU Paul	ETCHEGARAY Jean-Pierre
NEYS Philippe	ETCHEGARAY Jean-René
THEBAUD Marie-Ange	BISAUTA Martine

Secrétaire de Séance : Olivier CARASCO

OJ N°10 : REPRISE DE LA PROVISION RELATIVE AU CONTENTIEUX SUR LE VERSEMENT TRANSPORT

En 2012, vingt sociétés qui mettaient en cause la légitimité des syndicats mixtes d'instituer le versement transport sur leur territoire, avaient déposé un recours devant le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS) pour obtenir le remboursement du versement transport perçu par le STACBA entre fin 2009 et fin 2010.

Compte tenu des risques existants, le comité syndical avait décidé par une délibération du 31 octobre 2013 de provisionner la somme de 1 105 041,47€ pour litige.

La totalité de ces sociétés s'étant désistées en 2016, il est proposé de reprendre cette provision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

De Bayonne le ... 20. DEC. 2017..

Affiché le ... 20. DEC. 2017

Le Président,

Claude OLIVE

SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR

Téléphone : 05 59 44 74 88 – Fax : 05 59 44 72 99

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 20/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/12/2017